

La fin de l'État de droit

Thierry Pfister

DANS **LIGNES 1990/1 n° 9**, PAGES 32 À 36

ÉDITIONS **ÉDITIONS HAZAN**

ISSN 0988-5226

ISBN 9782877360876

DOI 10.3917/lignes0.009.0032

Date de mise en ligne : 11/01/2015

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://shs.cairn.info/revue-lignes0-1990-1-page-32?lang=fr>



Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...
Scannez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



Distribution électronique Cairn.info pour Éditions Hazan.

Vous avez l'autorisation de reproduire cet article dans les limites des conditions d'utilisation de Cairn.info ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Détails et conditions sur [cairn.info/copyright](https://shs.cairn.info/copyright).

Sauf dispositions légales contraires, les usages numériques à des fins pédagogiques des présentes ressources sont soumises à l'autorisation de l'Éditeur ou, le cas échéant, de l'organisme de gestion collective habilité à cet effet. Il en est ainsi notamment en France avec le CFC qui est l'organisme agréé en la matière.

THIERRY PFISTER

LA FIN DE L'ÉTAT DE DROIT

1989, année du Bicentenaire, année symbole, année référence. De cette année en effet peut-être datée la transformation de la V^e République en République bananière. Depuis des décennies déjà, le mal proliférait. Depuis des années le seuil critique était atteint. L'irréparable est à présent accompli et François Mitterrand demeurera donc l'homme qui aura achevé de jeter à bas le fragile Etat de droit français. Paradoxalement, c'est au président de la République qui se gargarise le plus volontiers de cette notion, qui de déclaration en interview affirme qu'il n'a jamais manqué aux règles du droit, qu'incombe la responsabilité d'une aussi dramatique régression de la démocratie française.

Jusqu'à présent, on pouvait préférer aux nostalgies pharaoniques ou romaines du chef de l'Etat, à ses pyramides ou arcs de triomphe, le pont de l'île de Ré qui demeurera la marque éclatante du triomphe de la technocratie d'Etat sur la magistrature, de la prééminence des lobbies de travaux publics sur les décisions de justice, du mépris des gouvernants pour les gouvernés. Simple querelle locale a-t-on laissé dire, qui ne méritait pas l'attention des vertueuses consciences nationales. Comme si toute entorse à l'Etat de droit n'était pas, par elle-même, objet de scandale, comme si l'opportunité d'un lien fixe était seulement en cause alors

que c'est le fondement même de la démocratie qui était bafoué.

Le colbertisme triomphe. Car le colbertisme ce n'est pas seulement, comme on se plaît trop souvent à le limiter, l'excès du centralisme parisien. C'est d'abord et surtout l'abaissement du pouvoir du juge, sa soumission à la raison d'Etat. C'est, concrètement, le triomphe des Finances sur la Chancellerie. Nous n'en sommes pas sortis. Nous ne faisons rien pour en sortir. Et pourtant, les forces politiques qui ont accédé, depuis une décennie, aux responsabilités gouvernementales dans le sillage de François Mitterrand, avaient pris quelques engagements dans ce domaine. Sans même parler du démantèlement annoncé de la forteresse des Finances, qui s'est limité à un déménagement renforçant l'avance technique de ce ministère sur ses rivaux potentiels, force est de constater que les formes de recrutement du Conseil supérieur de la magistrature demeurent inchangées bien qu'elles aient encore été jugées corporatistes et politiquement manipulées par l'actuel chef de l'Etat à l'aube de son premier septennat. Quant à placer la police judiciaire sous le contrôle de la magistrature, mesure qui figurait dans le « programme commun » de la gauche, il y a bien longtemps que nul n'en entend plus parler.

Le mépris du droit dissimule le refus de la justice. Nous nous sommes installés dans le règne de l'arbitraire. L'exception est devenue la règle. Dans l'aristocratique société française où, selon le mot de Roger Fauroux, la « haute administration commence à ressembler à la noblesse d'Ancien Régime : trop de privilèges et pas assez de services », les actionnaires de l'Etat (hauts-fonctionnaires et autres prébendiers à titres divers) se sont officiellement soustraits à tout contrôle et à toute sanction. La règle commune ne les concerne plus.

Il y a belle lurette que l'article 175 de code de procédure pénale est tombé en désuétude. Il prévoit pourtant que les fonctionnaires ne peuvent, avant un délai de cinq ans, pren-

dre des fonctions dans des entreprises du secteur sur lequel ils ont exercé une autorité. C'est près de la moitié du « Who's who » national qui serait passible des tribunaux puisque chacun peut constater que les états-majors bancaires sont peuplés d'anciens du Trésor ou ceux des compagnies pétrolières d'anciens de la direction des carburants. Ce dérèglement non sanctionné est devenu la nouvelle norme sociale, ce qui revient à dire que le recrutement des élites industrielles et administratives se fonde sur des formes plus ou moins actives de corruption.

Comment le pouvoir gouvernemental pourrait-il rétablir un minimum de transparence dès lors qu'il est lui-même issu d'abus semblables puisque la quasi-totalité des dirigeants politiques n'ont pu mener à bien leur carrière et assouvir leurs ambitions qu'en prenant quelques libertés avec la lettre du statut de la Fonction publique ? Si les enseignants avaient dû enseigner, si de précoces passages dans les cabinets ministériels n'avaient pas permis de vertigineux raccourcis de carrière, que seraient devenus les Jospin, Séguin et autres ? De complaisantes mises en disponibilité, et autres formules confortables, au bénéfice d'associations plus ou moins fantomatiques ou de structures d'accueil permettant de se consacrer sans risque à l'action politique, leur interdisent de se montrer trop sourcilieux par la suite. Tout contrôle disparaissant, l'abus ne cesse de se développer, de proliférer.

Vient inévitablement, dans ces conditions, le moment où la transgression atteint une telle dimension qu'il n'est plus possible de fermer les yeux. C'est le cas lorsque des troupes d'élite de l'armée française, intervenant sur le territoire national contre des citoyens français, se laissent aller à des regroupements abusifs de population, des sévices, des tortures et même des exécutions sommaires. C'était en 1988 il est vrai, et qui plus est en Nouvelle-Calédonie. C'était du temps d'un gouvernement de droite, mais sous la présidence, déjà, de François Mitterrand. Alors que faire ? Amnistier bien

sûr. Pas question que les juges viennent sanctionner. Pas question non plus de s'interroger sur la nature du recrutement et de l'encadrement de ces unités, ni sur la nature du réflexe de solidarité qui a mobilisé pour leur défense l'état-major et le nouveau ministre, socialiste, de la Défense.

La gauche est patriote, qui oserait en douter ? Elle saura défendre l'honneur de l'institution militaire. Déjà, en 1956, un gouvernement socialiste avait, sur ce type de problématique, tout cédé à l'état-major, de l'ampleur de la mobilisation à la tolérance de la torture. Le capitaine Dreyfus n'a pas fini d'être condamné. Aujourd'hui, les socialistes mendient de la même manière la reconnaissance de la Bourse. Les mesures de libéralisation des marchés financiers prises par Pierre Bérégovoy s'apparentent intellectuellement à l'envoi par Guy Mollet du contingent en Algérie. Les « petits choses » n'en reviennent pas d'être enfin admis à fréquenter la cour des grands. Eblouis, ils ne sont pas en situation de négociateur. Ils cèdent, au-delà même de ce qu'un gouvernement de droite consentirait, trop heureux de prouver ainsi ce qu'ils croient être leur professionnalisme alors qu'il n'est que leur dévouement.

Vient inévitablement, avec le triomphe de l'argent, les enrichissements abusifs, soit que l'on se serve dans les caisses de l'Etat comme ce fut le cas avec l'affaire dite du Carrefour du développement, soit que l'on utilise en temps voulu des informations de première main comme dans le dossier Péchiney-Triangle ou dans l'affaire de la Société Générale, soit que l'on se rémunère en commissions occultes sur les trafics illégaux (Luchaire) ou en rackettant les entreprises soucieuses d'obtenir des marchés publics (fausses factures de Marseille et autres lieux de Nancy à Nevers, de Fréjus à Grenoble). Alors que faire ? Amnistiez, vous dis-je, amnistiez ! Même si, comme ce fut le cas pour les fausses factures, le juge n'a pas encore eu le temps de qualifier les faits ? Mais bien sûr, surtout ne pas prendre de risques inconsidérés. Amnistiez donc. Les magistrats ins-

tructeurs sont trop imprévisibles, ils n'ont pas toujours cette élégante courbure d'échine qui donne si fière allure aux magistrats du Parquet.

1989 ou l'année des Droits de l'homme. Celle durant laquelle les socialistes activement, l'ensemble du monde politique passivement, votent l'amnistie des gigantesques trafics financiers qui alimentent la vie publique. Il importe que chacun s'en persuade, en France la corruption n'existe pas. Moins il y aura d'enquêtes sur ces sujets, mieux la preuve pourra en être apportée. Dans le cas contraire, Michel Droit et les anciens collaborateurs de feu la C.N.C.L. bénéficient d'un non-lieu, Christian Nucci n'aura pas à comparaître devant la Haute Cour de justice et, en ami dévoué du chef de l'Etat, Roger-Patrice Pelat a eu l'élégance de mourir.

1989 ou l'année de l'abdication française. Sans conviction ni perspective, la France ose à peine se regarder telle qu'elle est et s'abstient d'en parler. Comment trouverait-elle le courage de s'adresser aux autres, de leur proposer un avenir ? Des célébrations du bicentenaire ne demeurent que l'image d'un défilé sur les Champs-Élysées glorifiant le confusionnisme des références et des cultures. Alors que tout le jeu européen se redéploie, la France se découvre spectatrice. Elle n'ose même pas s'avouer qu'avant d'être opérationnels ses missiles Hadès et ses chars Leclerc sont, d'un coup, devenus obsolètes. L'image – si volontiers utilisée pour la propagande gouvernementale – du Chancelier allemand et de François Mitterrand, main dans la main à Verdun, révèle sa symbolique profonde. Nous sommes effectivement le nain. Impavide, l'Allemagne reprend la place qui fut sienne depuis plus d'un siècle : celle de premier acteur sur la scène mondiale.

Et pendant ce temps-là, à l'Élysée, le conseiller spécial du président de la République, chargé de regarder le monde et de réfléchir sur l'avenir, écrit d'intemporels romans.